



Yacht Club Fréjus

CHALLENGE Roger MARGUERITE

INSTRUCTIONS DE COURSE

1 – REGLES

L'autorité organisatrice est le **YACHT CLUB de FREJUS**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV).
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers
- 1.3 Les règlements fédéraux

2 - PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV (Fédération Française de Voile), les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 – ADMISSIBILITE et INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

3-1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B ou C aux normes européennes CE, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de la division 240 (dernière version). Les bateaux non francisés devront être en règle avec la législation nationale de leur pays.

3.2 Tous les bateaux du système de handicap OSIRIS de classe C à G, R, L.

3-3 Tous les concurrents possédant une licence compétition de la FFV 2017. Une licence à la journée pourra être délivrée par l'autorité organisatrice sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la voile en compétition.

4 - AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés au local du carré du marin situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la capitainerie de PORT FREJUS.

- Les équipages admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

- En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

5 - MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- Toute modification aux instructions de course sera affichée au tableau officiel, situé au Carré du marin, au plus tard une heure avant le signal d'avertissement du jour où elle entrera en vigueur.

6 - SIGNAUX FAITS A TERRE

Le mât situé sur le haut de la Capitainerie, sert de mât de pavillon à terre.

Significations des pavillons à terre. Pavillon « APERCU » hissé+2 signaux sonores, signifie retard de la course. Pavillon « APERCU » affalé+1 signal sonore, signifie que le signal d'avertissement de la course sera fait, minimum, 30 minutes après l'amenée du pavillon aperçu. Pavillon « Y » hissé + 1 signal sonore, signifie port du gilet obligatoire.

7 - PROGRAMME DES COURSES

Heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du jour

Samedi : 26 août 2017 – 12h00

Aucun départ ne pourra être donné après 16h00.

8 - IDENTIFICATION

En cas d'absence de numéro de voile un cagnard numéroté sera remis au concurrent par l'autorité organisatrice. Le numéro du cagnard sera le signe d'identification du bateau.
Tout concurrent qui n'est plus en course doit en avertir le comité de course.

9 - ZONE DE COURSE

- La zone de course est incluse dans le Golfe de Fréjus entre la Chrétienne et les Sardioux.

10 - PARCOURS

- Les parcours seront affichés au CARRE du MARIN.
- Pour les parcours côtiers, l'envoi du pavillon « D » sur le bateau comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon « D » signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

11 - MARQUES

- Voir parcours.

12 - CHANGEMENT DE PARCOURS

- Il sera signalé sous le vent avec plusieurs signaux sonores et pavillon C + cap nouvelle marque (avant que le premier concurrent passe à la marque sous le vent).

13 - DEPART

- H-5 mn envoi du signal d'avertissement : pavillon Port-Fréjus
-
- H-4 mn envoi du signal préparatoire : P ou I
- H-1 mn affalé du P ou I
- H affalé du pavillon Port Fréjus
- Tout concurrent qui n'aura pas franchi la ligne 10mn après le signal de départ sera réputé DNS ceci modifie la règle A4.2 des RCV.
- La ligne de départ sera définie par le mat du bateau comité et une bouée sphérique jaune.

14 - ARRIVEE

- Le comité de course se réserve la possibilité de prendre un temps intermédiaire à chaque marque de parcours afin de valider la course.
-
- La ligne d'arrivée sera définie par le mât du bateau comité et la bouée cylindrique jaune.

15 - REGLES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Les concurrents ne devront jeter aucun débris dans l'eau et observer une veille attentive durant les épreuves sur le sanctuaire PELAGOS zone NATURA 2000 et signaler au bateau comité la présence de cétacés VHF canal 72 .

16 - TEMPS LIMITE

Un bateau qui ne finit pas dans les 60 minutes après le premier est considéré comme non arrivé et sera classé DNF pour les parcours 1, 2, 3,4
Pour les parcours côtiers, l'heure limite pour franchir la ligne d'arrivée est fixée à 18h00.

17 - SYSTEME DE PENALITE

La règle RCV 44.2 modifiée afin que le 720° soit remplacé par un 360°.

18 - CLASSEMENT

Classes admises : HN1 (C,D,E,F,G) - HN2 (L,R1,R2,R3,R4)
Le classement de chaque classe sera effectué selon le système de points à minima.
1 course sera nécessaire pour valider la régates.
Aucune course ne sera décomptée
Le comité organisateur se réserve le droit de composer un ou plusieurs groupes en fonction du nombre d'inscrits par classe.

19 - RECLAMATIONS

Les réclamations seront rédigées sur les imprimés disponibles au secrétariat (Carré du marin).
Temps limite de dépôt de réclamations : 1 heure après l'arrivée du dernier coureur de la série.

20 - CONSIGNES DE SECURITE – Canal VHF 72

Un équipage non partant doit le signaler à l'autorité organisatrice.

Matériel de sécurité : chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe, ou par la réglementation en vigueur. VHF obligatoire.

21 - RESULTATS - REMISE des PRIX

9-1 La présentation des résultats se déroulera au Carré du Marin à 19h le samedi 26 août 2017. la présentation sera suivie du pot de l'amitié. Les résultats seront affichés au Carré du Marin le dimanche 27 août 2017.

22 - DECISION de COURRIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage qu'ils soient matériel et ou corporel.

23 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire vous pouvez adresser un e-mail : info@ycfrejus.fr

ANNEXE PARCOURS

Descriptif des marques de parcours :

Toutes les marques de parcours sont représentées par des bouées cylindriques de couleur jaune.

Positions des marques de parcours :

- Bouée de la Chrétienne :	43°25'300 N / 6°53'650 E
- Bouée à l'Est des Sardinaux :	43°19'000 N / 6°41'800 E
- Bouée calanques des louvans :	43°22'800 N / 6°44'150 E
- Bouée Banc de Fréjus :	43°22'950 N / 6°48'600 E
- Bouée île d'Or :	43°24'800 N / 6°50'600 E
- Bouée pointe de l'Arpillon :	43°20'200 N / 6°41'750 E
- Lion de Mer :	43°24'420 N / 6°46'450 E
- Bouée du Mourrenègre :	43°21'550 N / 6°45'650 E
- Bouée Sud :	43°23'700 N / 6°45'300 E
- Bouée Base nature :	43°24'500 N / 6°44'600 E

Le rocher du Lion de mer est une « marque de parcours ».

Parcours construits N° 1, N°2, N°3 et N°4

Les parcours construits sont définis suivant les schémas N°1, N°2, N°3 et N°4

L'information du choix du parcours construit sera donnée par le comité de course.

Parcours N°5 (19,2 milles):

Pour ce parcours toutes les marques seront laissées à tribord

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Lion de mer / bouée de La Chrétienne / bouée Louvans / bouée jaune de départ / Lion de Mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°5 bis (16,6 milles)

Pour ce parcours toutes les marques de parcours seront laissées à tribord

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Lion de mer / bouée de La Chrétienne / bouée Louvans / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°6 (19,7milles)

Pour ce parcours toutes les marques seront laissées à bâbord

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Bouée des Sardinaux / Lion de mer / Bouée Louvans / Lion de mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°6 bis (14.4 milles)

Pour ce parcours toutes les marques de parcours seront laissées à bâbord

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Bouée des Sardinaux / Lion de mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité

Parcours N°7 (13,2 milles) :

Pour ce parcours toutes les marques de parcours seront laissées à bâbord

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Bouée pointe de l'Arpillon / Bouée du Mourrenègre / Lion de Mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°8 (17,3 milles) :

Pour ce parcours toutes les marques de parcours seront laissées à tribord

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Lion de Mer / Bouée de l'île d'OR / Bouée Louvans / Lion de Mer / bouée Louvans / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°9 (16,8 milles) :

Pour ce parcours toutes les marques de parcours seront laissées à tribord

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Lion de Mer / Bouée de La Chrétienne / bouée Le Banc de Fréjus / bouée Louvans / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

